

# Arboriculteurs : haro sur les cerises traitées au phosmet !



© 2023 Les Echos Publishing

Le ministre de l'Agriculture vient de suspendre, pour une durée d'un an à partir du 26 mars dernier, l'importation et la mise sur le marché en France de cerises fraîches destinées à l'alimentation produites dans des pays qui autorisent le traitement des cerisiers avec des produits phytopharmaceutiques contenant du phosmet, insecticide utilisé par les arboriculteurs pour lutter contre la *Drosophila suzukii* (un minuscule moucheron invasif, qui se reproduit très vite et qui pond ses œufs dans les fruits rouges lorsqu'ils sont à maturité). Une dérogation étant prévue pour les cerises cultivées selon un mode de production biologique dans ces pays.

Rappelons que la Commission européenne avait refusé, en janvier 2022, de renouveler l'homologation de cet insecticide en raison des risques qu'il peut faire courir pour la santé des opérateurs, des travailleurs, des passants et des résidents ainsi que celle des consommateurs.

Les arboriculteurs français avaient alors fait part de leurs inquiétudes, craignant une baisse drastique de leur récolte dans la mesure où les produits qui restent autorisés nécessitent davantage de traitements et sont moins efficaces que le phosmet. Rappelons qu'il y a quelques années, ils avaient déjà subi l'interdiction d'une autre molécule également considérée comme toxique par les autorités

sanitaires, à savoir le diméthoate, qui leur permettait de lutter contre ce moucheron.

[Arrêté du 16 mars 2023, JO du 25](#)

© 2023 Les Echos Publishing